

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205  
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 04 novembre 2019**

Effectif légal	Présents	Procurations + Absents
<b>25</b>	<b>21</b>	<b>4</b>

N° de la séance : 17

Objet de la délibération : Direction de la  
Commande Publique - Prestations de  
lutte anti-vectorielle et de capture, de  
transport, de stérilisation chirurgicale et  
d'effarouchement d'oiseaux sur le  
domaine public communautaire (2 lots) -  
Attribution des accords cadres

Original  
 Expédition certifiée conforme à  
l'original  
Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services

Stéphane PINTRE

N° Enregistrement : BC.2019.197

Date de la convocation :  
**Le 29/10/2019**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage  
en date du **18 NOV. 2019**

de la réception s/Préfecture  
en date du **19 NOV. 2019**

Pour le Président,  
La Responsable de Service

  
Corinne SANTAINÉ

L'an deux mil dix-neuf et le 04 novembre à 15h30, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Les Genêts, 449 Route des Crêtes à Valbonne, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan Les Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Lionnel LUCA, Christophe ETORE, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Dominique TRABAUD, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, René TRASTOUR, Joseph VALETTE

**ABSENTS :**

Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Eric MELE, Claude BERENGER

**Monsieur BAGARIA,**

Les services de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ont lancé un appel d'offres ouvert européen en application des articles L 2124-2, R 2124-2-1°, R 2161-1 à R 2161-5 et L 2113-10 du Code de la Commande Publique portant sur des prestations de lutte anti-vectorielle et de capture, de transport, de stérilisation chirurgicale et d'effarouchement d'oiseaux sur le domaine public communautaire.

La consultation aboutira à un accord cadre mono-attributaire à bons de commande sans montants minimum ni maximum annuels décomposé en deux lots :

- Lot n° 1 : Prestations de lutte anti-vectorielle sur le domaine public communautaire,
- Lot n° 2 : Prestations de capture, de transport, de stérilisation chirurgicale et d'effarouchement d'oiseaux sur le domaine public communautaire.

Cet accord cadre est conclu pour une période d'un an à compter de sa notification ; il est reconductible tacitement trois fois par mêmes périodes.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 16 juillet 2019 au JOUE et au BOAMP avec une date limite de réception des offres fixée au 23 septembre 2019.

A la suite des différentes étapes de la procédure, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 novembre 2019, a attribué :

- Le lot n° 1, à la SARL ASSAINISSEMENT SERVICES pour son offre conforme et complète, intéressante pour la collectivité et économiquement la plus avantageuse, pour un accord cadre annuel à bons de commandes sans montants minimum ni maximum annuels et pour un montant résultant du Devis Descriptif Estimatif Détaillé Annuel non contractuel de 16 720 € HT,
- Le lot n° 2, à la SAS SACPA pour son offre conforme et complète, intéressante pour la collectivité et économiquement la plus avantageuse, pour un accord cadre annuel à bons de commandes sans montants minimum ni maximum annuels et pour un montant résultant du Devis Descriptif Estimatif Détaillé Annuel non contractuel de 51 900 € HT.

En conséquence, il est proposé au Bureau Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent les accords-cadres avec les candidats déclarés attributaires par la Commission d'Appel d'Offres.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent les accords-cadres avec les candidats déclarés attributaires par la Commission d'Appel d'Offres.

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 04 novembre 2019  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

**AR receptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 04/11/2019  
Numéro : BC\_2019\_197  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : Prestations de lutte anti-vectorielle et de capture, de transport, de stérilisation chirurgicale et d'effarouchement d'oiseaux sur le domaine public communautaire (2 lots) - Attribution des accords cadres  
Matière : 1.1 - Marchés publics

**Interlocuteur**  
Nom : VINCENT Laurence

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : HWxUJ9f

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 19/11/2019  
Identifiant : 006-240600585-20191104-BC\_2019\_197-DE

**Acte reçu**

Date : 04/11/2019  
Numéro interne : BC\_2019\_197  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 1  
Code matière 2 : 1  
Objet : Prestations de lutte anti-vectorielle et de capture, de transport, de stérilisation chirurgicale et d'effarouchement d'oiseaux sur le domaine public communautaire (2 lots) - Attribution des accords cadres  
Classification utilisée : 29/08/2019  
Document : 99\_DE-006-240600585-20191104-BC\_2019\_197-DE-1-1\_1.PDF

**Annexes**

Nombre : 0

N